

Mémoire au sujet du projet de loi S-243

Independent Contractors and Businesses Association (ICBA)

Alliance des Premières Nations pour le gaz naturel

liquéfié (FNLNGA)

Le 14 août 2024

L'Independent Contractors and Businesses Association (ICBA) et l'Alliance des Premières Nations pour le gaz naturel liquéfié (FNLNGA) ont le plaisir de présenter ce mémoire portant sur le projet de loi S-243, qui fait actuellement l'objet d'un examen par le Comité sénatorial permanent des banques, du commerce et de l'économie. Ce projet de loi a été déposé en mars 2022, adopté en deuxième lecture en juin 2023, puis renvoyé au Comité permanent pour un examen plus approfondi.

L'ICBA est la plus grande association du secteur de la construction du pays, représentant plus de 4 000 membres et clients de tout ce secteur. L'ICBA plaide sans cesse en faveur de marchés ouverts et équitables, d'une exploitation responsable des ressources naturelles et de politiques publiques favorisant la prospérité et la compétitivité de l'économie canadienne au niveau mondial.

La FNLNGA est un regroupement de sociétés affiliées des Premières Nations et de l'industrie qui prennent part à l'exploitation durable et responsable du gaz naturel liquéfié (GNL) en Colombie-Britannique et y sont favorables. Elle soutient aussi l'exploitation d'autres formes d'énergie à laquelle participent les Premières Nations, dont l'hydroélectricité et d'autres énergies de remplacement. La FNLNGA offre de l'éducation et de l'information publiques à l'intention et pour le compte des Premières Nations et d'autres intervenants qui s'intéressent aux projets de GNL et d'énergie ainsi qu'à leurs retombées.

La raison d'être principale déclarée du projet de loi S-243 est d'obliger les banques et d'autres institutions financières sous réglementation fédérale à harmoniser leurs décisions de prêt avec les engagements du Canada en matière de politiques sur les changements climatiques, dont l'Accord de Paris de 2015 et une série de lois et de politiques que le Parlement et le gouvernement du Canada ont adoptées. La raison d'être implicite de ce projet de loi est de priver l'industrie canadienne des hydrocarbures de crédits et de capitaux, accélérant ainsi le déclin de l'industrie et diminuant rapidement le rôle du Canada en tant que producteur de pétrole brut, de produits

pétroliers raffinés et de gaz naturel (dont le GNL).

L'ICBA et la FNLNGA sont donc fortement opposées au projet de loi S-243 et exhortent les sénateurs à le rejeter.

L'énergie dans l'économie d'exportation du Canada

L'énergie est au cœur de l'économie d'exportation du Canada, même si cet état de fait semble déranger certains décideurs fédéraux et gouvernements provinciaux.

Au cours des dernières années, l'énergie a représenté de 20 à 25 % des exportations totales du Canada (biens et services combinés), le pétrole brut, les produits pétroliers raffinés et le gaz naturel se taillant la part du lion dans les expéditions de biens énergétiques vers d'autres pays. Parmi les exportations d'énergie du Canada, il y a aussi du charbon, de l'uranium et de l'électricité, et bientôt, il y aura également du GNL.

Ces deux dernières décennies, l'énergie est devenue le premier secteur d'exportation du Canada, en raison principalement des volumes plus élevés de production de pétrole, de la croissance des exportations d'hydrocarbures et d'une demande mondiale toujours forte pour les combustibles fossiles (qui représentent 80 % de l'énergie primaire dans le monde). Se chiffrant en millions de barils d'équivalents pétrole (BEP), la production de pétrole et de gaz conventionnels du Canada est passée de 4,5 millions de BEP par jour en 2015 à 5,4 millions de BEP par jour en 2023, la majeure partie de cette production supplémentaire étant destinée aux États-Unis. Avec l'achèvement de projets d'agrandissement de pipelines et le début imminent de la production de GNL sur la côte Ouest, les hydrocarbures joueront un rôle encore plus important dans l'économie et le portefeuille des exportations du Canada dans les années à venir.

Une étude de modélisation menée en mai 2024 par S&P Global Commodity Insights prévoit un autre bond dans la production d'hydrocarbures conventionnels de 0,5 à 1,0 million de BEP par jour d'ici 2035, si le gouvernement fédéral n'impose pas de plafond draconien sur la production dans le cadre de son programme désordonné d'action climatique¹. Selon ce scénario, S&P estime que les dépenses de production, d'investissement et d'exploitation de l'industrie pétrolière et gazière conventionnelle canadienne ajouteront jusqu'à 1,3 billion de dollars au produit intérieur brut du Canada d'ici 2035. Cette prévision repose sur une augmentation modeste (8 %) de la production par rapport aux niveaux de 2023 et sur la poursuite de la baisse des émissions de gaz à effet de serre du secteur grâce aux mesures d'efficacité, aux avancées technologiques, à un recours accru au captage du carbone ainsi qu'à d'autres facteurs.

¹ S&P Global Commodity Insights, « Economic Impact Assessment of Canadian Conventional Oil and Gas », mai 2024.

Afin d'illustrer l'énorme contribution de l'énergie à la prospérité du Canada, la Coalition pour un avenir meilleur² a estimé récemment que sans les exportations de pétrole, de gaz naturel et d'autres produits énergétiques, le déficit commercial cumulé du Canada avec le reste du monde aurait atteint 1 000 milliards de dollars, alors qu'il s'élevait à 130 milliards de dollars à la fin de la décennie se terminant en 2023.

Grâce à la production d'énergie, le Canada engrange chaque année jusqu'à 200 milliards de dollars supplémentaires en recettes d'exportation, chiffre qui devrait augmenter considérablement au cours des 10 prochaines années. Ces revenus considérables tirés des exportations aident à payer les importations, soutiennent des centaines de milliers d'emplois bien rémunérés dans tout le pays et génèrent des dizaines de milliards de dollars en recettes supplémentaires pour les gouvernements au Canada.

Soulignons également que, dans le cas du Canada, l'énergie produit invariablement le plus grand excédent commercial de tous les secteurs, et de loin. De plus, comme mentionné plus haut, cet excédent ne fera qu'augmenter au cours des 10 années à venir, et peut-être même après, principalement en raison de l'augmentation de la production et des exportations de pétrole et de gaz comparativement aux niveaux actuels, ainsi que du démarrage de la production de GNL sur la côte Ouest du pays.

En moyenne, sur la période 2022-2023, le commerce bilatéral canadien de biens énergétiques a généré un excédent annuel net de presque 150 milliards de dollars³. Ce chiffre dépasse de loin les excédents enregistrés dans d'autres secteurs basés sur les ressources naturelles, comme les minerais métalliques, les minéraux non métalliques, l'agroalimentaire et les produits forestiers. Les importants excédents commerciaux dans le secteur de l'énergie (et, dans une moindre mesure, ceux des autres secteurs de ressources naturelles) viennent compenser les déficits commerciaux chroniques du Canada dans les biens de consommation, les machines et les équipements, les produits électroniques et d'autres biens de haute technologie. Le Canada accuse également un déficit commercial de 35 à 40 milliards de dollars au chapitre des véhicules à moteur et des pièces détachées.

Les ministres fédéraux aiment bien faire la promotion (et subventionner) les *industries canadiennes d'exploitation des énergies non fossiles* comme l'électricité (sans carbone), les biocarburants, l'hydrogène (dont la production est pratiquement inexistante au Canada à l'heure

² « Une croissance fragile : Il est urgent de poser des assises solides », mars 2024, disponible à l'adresse suivante : canadacoalition.ca.

³ Statistique Canada, « Commerce international de marchandises du Canada : revue annuelle 2023 », *Le Quotidien*, 9 mai 2024.

actuelle) et le secteur des « technologies propres ». Par contre, exception faite de l'électricité, ces segments du secteur canadien de l'énergie sont de très petite taille et exportent peu. Et bien que le secteur des « technologies propres » soit très prometteur à moyen terme, aujourd'hui, il représente moins de 1 % des exportations canadiennes.

Répercussions du projet de loi S-243

L'ICBA et la FNLNGA sont d'avis que le projet de loi ne tient pas compte du rôle du Canada en tant que grand producteur d'énergie, et néglige la place centrale qu'occupe l'énergie dans le portefeuille des exportations du Canada. Impossible de trouver, parmi les États membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques, un pays qui a adopté une loi dont l'objectif explicite est d'affaiblir son principal secteur d'exportation.

L'ICBA et la FNLNGA estiment que l'adoption du projet de loi S-243 compromettrait l'accès du secteur de l'énergie du Canada au crédit et à d'autres sources de capitaux nécessaires pour améliorer l'efficacité énergétique et investir dans des mesures servant à réduire davantage les émissions de carbone du secteur. De manière plus générale, elles craignent que le projet de loi, s'il est adopté tel quel, ait également des répercussions sur d'autres industries canadiennes dont la production est une source directe ou indirecte d'émissions de carbone et autres gaz à effet de serre (p. ex., l'exploitation minière, l'agriculture primaire et l'agroalimentaire, les pâtes et papiers, ainsi que de nombreux secteurs de l'industrie manufacturière). En fait, toutes les industries canadiennes que certains considèrent comme étant « à forte intensité d'émissions » pourraient voir leur accès aux capitaux limité par le cadre réglementaire prévu dans le projet de loi. Il n'est pas exagéré de dire que le projet de loi S-243 frappe en plein cœur l'économie des ressources naturelles de l'Ouest canadien et qu'il menace donc l'unité et la cohésion nationales.

L'ICBA et la FNLNGA tiennent à dire officiellement qu'elles appuient les mémoires présentés par le gouvernement de la Saskatchewan, les Producteurs de grains du Canada et l'Indigenous Resource Network au sujet du projet de loi S-243⁴. Nous attirons l'attention du Comité sur la déclaration de cette dernière organisation selon laquelle « le projet de loi S-243 va à l'encontre des valeurs de réconciliation et de la recherche de la participation autochtone dans les projets d'exploitation de pétrole et de gaz [TRADUCTION]. » Tout comme l'Indigenous Resource Network, nous exhortons le Sénat à ne pas adopter le projet de loi S-243.

⁴ Gouvernement de la Saskatchewan, *Letter to the Honourable Pamela Wallin on Senate Bill S-243*, 16 avril 2024; Producteurs de grains du Canada, *Mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des banques, du commerce et de l'économie*, 28 mai 2024; Indigenous Resource Network, *Mémoire sur le projet de loi S-243*.

L'ICBA et la FNLNGA se réjouissent d'avoir eu la possibilité de présenter leur point de vue sur cette question essentielle.



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Chris Gardner', written over a thin horizontal line.

Chris Gardner
Président de l'ICBA



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Karen Ogen', written over a thin horizontal line.

Karen Ogen
PDG de la FNLNGA



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Mike Martens', written over a thin horizontal line.

Mike Martens
Président de l'ICBA Alberta